

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 juin 2026

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 21 du 22 mai 2026

Préside : Claudia Dougoud
Présence : 52 (cinquante-deux) citoyennes et citoyens actifs
Non-votants : 2 (Cynthia Mesot et Murielle Dévaud Aniceto)
Total : 54

Excusés : Juliana Cruchon, Stéphane Broillet, Joachim Tardin

Scrutateurs : Catherine Tardin et Thomas Cottet

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le mardi 2 juin 2026 à 19h30 heures à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2026

2. Législature 2021-2026

- a) mode de convocation des assemblées communales
- b) nomination de la commission financière
- c) nomination de la commission des naturalisations
- d) nomination de la commission d'aménagement et d'urbanisme
- e) remerciements aux membres des diverses commissions qui ne se représentent pas

3. Divers

Le procès-verbal soumis à l'Assemblée ne sera pas lu sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; il peut être consulté à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'Assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.le-flon.ch

* * * *

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal de l'Assemblée).

Mme la Syndique précise, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée. Elle demande également que les personnes qui souhaitent intervenir pendant l'Assemblée, se lèvent et déclinent leur identité avant de parler, ce pour des raisons pratiques au niveau de la prise du procès-verbal.

Cette Assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique salue très cordialement les personnes présentes et elle les remercie de prendre part à cette assemblée communale ordinaire qui marque le début de la nouvelle législature 2026-2031.

Lors de cette assemblée, nous allons procéder à la présentation du nouveau Conseil et nous passerons au renouvellement de certaines Commissions communales.

Le Conseil communal s'est reconstitué le 28 avril 2026. Le Collège commence à prendre ses marques et est tout près de trouver son rythme de croisière. Les mots d'ordre de la nouvelle équipe sont : respect, collégialité, équité et transparence. Mme la Syndique assure l'Assemblée que le Conseil communal met tout en œuvre pour faire son travail du mieux possible et que chaque Conseiller/ère a à cœur de travailler au plus près de sa conscience afin de favoriser le bien de la collectivité.

Mme la Syndique souhaite remercier les citoyens/nes pour la confiance témoignée lors des élections du printemps 2026.

Durant cette législature, le Conseil communal aura quelques défis à relever ;

A) SUR LE PLAN DU DISTRICT :

- La Nouvelle Gouvernance Régionale
- La construction de la piscine au COV

B) SUR LE PLAN COMMUNAL :

- Révision du PAL
- Projet d'école

Le travail ne va donc pas manquer.

On passe à la présentation du Conseil communal et des dicastères.

- *Claudia Dougoud, au Conseil depuis 2021, Syndique, en charge de l'Administration, du personnel, de l'informatique, du site internet et de la déchetterie*
- *Ludovic Fragnière, au Conseil depuis 2016, Vice-Syndic, en charge des routes, de l'aménagement du territoire, du stand de tir, de la police et de la culture et des loisirs*
- *Ida Albanesi, nouvellement élue, en charge des écoles, de l'AES, du Passeport vacances et de l'AJV*
- *Cédric Chevalley, nouvellement élu, en charge des constructions, de l'énergie, des transports et du cimetière*
- *Nadia Collaros, nouvellement élue, en charge de la Santé, du Social, de Senior+, de la Bibliothèque de la Veveyse et des structures de la petite enfance*
- *Jean Gillard, au Conseil depuis 2011, en charge des bâtiments, de la forêt et du sentier du héron, de l'agriculture, des pompiers, des places de jeux, de la PC et du PRU*
- *Gaël Sunier, nouvellement élu, en charge de l'eau, de l'épuration et des finances*

* * *

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2026, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.le-flon.ch.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité (cinquante-deux oui).

La Syndique adresse ses remerciements à la Secrétaire communale pour sa rédaction.

2. Législature 2026-2031

- a) mode de convocation des Assemblées communales
- b) nomination de la Commission financière
- c) nomination de la Commission des naturalisations
- d) nomination de la Commission d'aménagement et d'urbanisme

a) mode de convocation des Assemblées communales

Le mode de convocation des assemblées de commune doit être choisi pour la période administrative 2026-2031. Jusqu'à maintenant, il était le suivant :

- a. insertion dans la Feuille officielle
- b. convocation par un tout-ménages
- c. affichage au pilier public
- d. site Internet communal

Il s'agit de la solution la plus économique.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le mode de convocation des Assemblées communales par une insertion dans la Feuille officielle, un tout-ménages et l'affichage au pilier public est accepté à l'unanimité (cinquante-deux oui).

b) nomination de la Commission financière

La Commission financière doit être réélue pour la période administrative qui s'ouvre ; selon la loi sur les Communes, ces dernières doivent s'attacher, en plus de la Commission financière, d'un organe officiel de contrôle (fiduciaire qui est choisie pour une période de 3 ans et deux mandats au maximum). Néanmoins la Commission gardera son cahier des charges et la loi nous demande de renommer cette Commission.

La Commission financière actuelle se compose de :

- Mme Aebischer Claudine, Pont, Présidente
- M. Grivel Christophe, Porsel, Membre
- M. Lachat François, Bouloz, Secrétaire
- M. Maillard Cédric, Porsel, Membre
- M. Picasso Marco, Pont, Membre

Ces personnes ont, jusqu'à maintenant, pu faire valoir leurs connaissances respectives et leur expérience de façon heureuse au sein de la Commission. Le Conseil communal les remercie pour le travail accompli, leur excellente collaboration et leur grand intérêt pour les finances publiques.

4 personnes sur les 5 se représentent, il s'agit de Mme Claudine Aebischer et de MM. Christophe Grivel, Cédric Maillard et François Lachat. M. Marco Picasso a décidé de se retirer.

Pour remplacer M. Marco Picasso, le Conseil communal propose la candidate suivante :

- Mme Josiane Favre

Mme la Syndique demande à l'Assemblée si elle a d'autres candidat/e/s à proposer. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote. Mme la Syndique précise, avant le vote, que la Commission devra être élue en bloc, soit les 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission financière, soit Mme Claudine Aebischer de Pont, Mme Josiane Favre de Bouloz, M. Christophe Grivel de Porsel, M. François Lachat de Bouloz, et M. Cédric Maillard de Porsel sont élus par 51 oui (cinquante et un). En outre, il y a 01 abstention.

Mme la Syndique remercie ces 5 personnes de se mettre ou se remettre pour certains, à disposition de notre Commune.

c) nomination de la Commission des naturalisations

Voici les personnes qui font partie de la Commission des naturalisations et qui ont accepté un nouveau mandat :

- Mme Ana Cardinaux, Pont
- M. Monney Bernard, Pont

Pour remplacer les sortants (M. Jacques Gremaud et Mmes Cécile Demont et Claudia Dougoud), le Conseil communal propose :

- Mme Garance Martin, Porsel
- Mme Juliana Cruchon, Porsel
- M. Raffael Favaretto, Bouloz

Mme la Syndique demande si l'Assemblée a des propositions à faire. Ceci n'étant pas le cas, on passe au vote des 5 personnes en même temps.

Les 5 membres de la Commission des naturalisations, soit Mme Ana Cardinaux de Pont, Mme Garance Martin de Porsel, M. Raffael Favaretto de Bouloz, Mme Juliana Cruchon de Porsel, M. Bernard Monney de Pont, sont élus à l'unanimité (cinquante-deux oui).

d) nomination de la Commission d'aménagement et d'urbanisme

Mme la Syndique précise que 4 membres ont accepté de se mettre à nouveau à disposition. Le Conseil en a cherché 4 nouveaux car avec le dossier de révision du PAL à mettre en route, il était important d'étoffer cette commission. Voici sa proposition :

- Broillet Stéphane, Pont (ancien)
- Dévaud Sébastien, Porsel (nouveau)
- Gachoud Frédéric, Pont (ancien)
- Michaud Samuel, Porsel, (nouveau)
- Tardy Jean-Luc, Bouloz (ancien)
- Tardin Joachim, Porsel (nouveau)

ainsi que

- Fragnière Ludovic, Vice-Syndic, Responsable de la Commission
- Dougoud Claudia, Syndique

Mme la Syndique demande à l'Assemblée s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, on passe au vote. La Commission devra être élue en bloc, soit les 8 personnes en même temps.

Les 8 membres de la Commission d'urbanisme et d'aménagement, MM. Stéphane Broillet, Sébastien Dévaud, Frédéric Gachoud, Samuel Michaud, Joachim Tardin et Jean-Luc Tardy, ainsi que M. Ludovic Fragnière et Mme Claudia Dougoud sont élus à l'unanimité (cinquante-deux oui).

Mme la Syndique souhaite encore mentionner trois Commissions qui sont nommées par le Conseil communal.

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

- Chevalley Cédric, Porsel, Président
- Barbey Nolan, Bouloz
- Dougoud Serge, Bouloz
- Mesot Cédric, Pont

COMMISSION DE L'ENERGIE

- Chevalley Cédric, Porsel, Président
- Beutler Matthieu, Porsel
- Dewarrat Thierry, Porsel
- Fragnière Ludovic, Bouloz, Vice-Syndic
- Medana Schlageter Clotilde, Bouloz

COMMISSION SENIORS+

- Collaros Nadia, Porsel, Conseillère communale
- Da Costa Francine, Porsel
- Favre Josiane, Bouloz
- Fragnière Claude, Bouloz
- Tardin Catherine, Pont

Mme la Syndique les remercie pour leur mise à disposition pour notre Commune. Elle profite de remercier l'ensemble des personnes qui viennent d'accepter un mandat, parfois léger mais souvent important et nécessaire à la bonne marche de la Commune.

e) remerciements aux membres des diverses commissions qui ne se représentent pas

Avant de passer aux divers, Mme la Syndique poursuit en précisant qu'elle souhaite procéder à des remerciements pour le départ de plusieurs membres au sein des commissions :

- **Commission financière : Picasso Marco**
- **Commissions des naturalisations : Gremaud Jacques et Demont Cécile**
- **Commission Séniors : Bongard Christine et Batisse Dauquaire Alain**
- **Commission de l'énergie : M. Marc Levrat**
- **Commission des constructions : Aebischer Christian**

Elle leur remet un cadeau (bouteille de vin et 6 verres avec écusson communal) et une fleur, avec les 6 verres, pour ces dames.

3. Divers

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Jean-Claude Bongard, Porsel, aimerait savoir si le Conseil communal a tiré un bilan de l'expérience du pumptrack car il a constaté que cette installation avait rencontré beaucoup de succès.

R : Mme la Syndique confirme que la commune de Saint-Martin a fait le même constat.

M. Jean-Claude Bongard, Porsel, se demande s'il ne faudrait pas prévoir un parcours fixe ; la commune de Siviriez a d'ailleurs mis en place une installation permanente. Il relève qu'un espace pourrait peut-être être utilisé à cet effet, après le terrain de football, sur le terrain communal.

R : Mme la Syndique répond que l'expérience sera d'ores et déjà renouvelée l'année prochaine et qu'une réflexion est en cours pour en mettre un plus grand. Et pourquoi pas prévoir quelque chose de fixe à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique tient à remercier l'Assemblée pour sa participation active et ses décisions. Elle remercie également ses Collègues, tout le personnel administratif ainsi que tous les autres employés collaborateurs de la Commune.

Il est 20 h 00 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes de s'être déplacées. Elle leur souhaite, au nom de la Commune, à toutes et à tous, un bon retour dans leurs foyers et rappelle qu'un verre de l'amitié est servi au terme de l'Assemblée.

Porsel, le 2 juin 2026

La Secrétaire

La Syndique